



LES VOYAGES
La Libre

BULGARIE

Les 100 ans du Varna Summer Festival

La Libre Musique

Du 26 au 30 juin 2026



Preference

QUAND LA MER RENCONTRE LA MUSIQUE, L'ÉTÉ DEVIENT INOUBLIABLE.

Partez pour une escapade de cinq jours à Varna, perle de la mer Noire, à l'occasion du prestigieux Varna Summer International Music Festival.

Ce séjour allie découverte culturelle et grands moments musicaux. Vous assisterez à deux concerts du festival, dont une soirée exceptionnelle avec l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie, reconnu pour l'élégance et la finesse de ses interprétations.

Moment privilégié du voyage : les participants auront l'opportunité de rencontrer le pianiste Patrick Dheur lors d'une conférence exclusive, alors qu'il se produira avec l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie dans le cadre du festival. Un échange unique pour découvrir les coulisses du concert, le travail avec l'orchestre et la vision artistique de l'interprète.

En journée, laissez-vous séduire par le riche patrimoine de Varna : promenade dans le magnifique Sea Garden dominant la mer, découverte de la cathédrale de la Dormition, visite du musée archéologique et de ses trésors antiques, sans oublier l'atmosphère animée du centre historique...

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

CONCERTS

Deux représentations du festival Summer Varna qui fête ses 100 ans, en 1ère catégorie, dont celle de l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie

VISITES

Un voyage combinant culture, nature et musique

CONFERENCE

Conférence de Patrick Dheur sur son nouveau concerto composé en exclusivité pour les 100 ans du festival

LOGEMENT

Un magnifique hôtel 5* à quelques kilomètres de Varna

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (- 150 €) pour toute inscription avant le 15/05 soit : 2.395 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

VENDREDI 26 JUIN

BRUXELLES ✈ VIENNE ✈ VARNA (SAINTS CONSTANTINE)

En début de matinée, envol de Bruxelles-Zaventem vers Varna via Vienne, avec les compagnies aériennes Brussels Airlines et Austrian Airlines.

Arrivée en milieu d'après-midi à Varna.

Accueil par le guide francophone et transfert vers l'**hôtel Astor Garden 5***.

Située sur la côte occidentale de la mer Noire, Varna est l'une des plus anciennes et des plus importantes villes de Bulgarie. Fondée au VI^e siècle av. J.-C. par des colons grecs sous le nom d'Odessos, elle devient rapidement un centre commercial majeur grâce à sa position stratégique entre l'Europe orientale et l'Asie mineure. Intégrée à l'Empire romain puis à l'Empire byzantin, la ville conserve un rôle militaire et économique essentiel. Au Moyen Âge, elle fait partie des royaumes bulgares avant de passer sous domination ottomane à la fin du XIV^e siècle, période durant laquelle elle reste un port actif. Après la libération de la Bulgarie en 1878, Varna connaît un important développement urbain et maritime. Aujourd'hui, elle constitue un grand port commercial et militaire, un centre touristique majeur et un carrefour géographique reliant la mer, les plaines de Dobroudja et l'intérieur des Balkans. Son emplacement stratégique continue de lui conférer un rôle politique et économique clé dans la région de la mer Noire.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel.





SAMEDI 27 JUIN

VARNA

Petit déjeuner à l'hôtel. Le matin, départ vers Varna et découverte de cette ville à l'architecture néoclassique française, baroque et Art Nouveau.

Visite du musée archéologique, qui abrite des vestiges de l'époque préhistorique et le plus ancien "or" manufacturé de l'histoire de l'humanité, datant du IV millénaire avant notre ère.

Le Musée archéologique de Varna compte parmi les plus riches musées de Bulgarie. Installé dans un élégant bâtiment du XIX^e siècle, il propose un parcours chronologique couvrant plus de six millénaires d'histoire, de la préhistoire au Moyen Âge.

Sa collection la plus remarquable est sans conteste le trésor de la nécropole chalcolithique de Varna, qui abrite le plus ancien or travaillé au monde, datant du IV^e millénaire avant notre ère. Ces bijoux et parures funéraires témoignent du degré d'organisation sociale et du raffinement artistique des premières civilisations européennes.

Le musée présente également de riches collections thraces, grecques et romaines : céramiques, sculptures, inscriptions, mosaïques et objets du quotidien illustrent l'importance de Varna comme carrefour commercial et culturel sur les rives de la mer Noire. La visite offre ainsi une immersion passionnante dans l'histoire ancienne de la région.

Continuation des visites avec **la visite de La Cathédrale**, comme l'appellent les habitants, **église orthodoxe de l'Assomption de la Sainte Vierge**.

La Cathédrale de l'Assomption de la Vierge s'inscrit dans le contexte du renouveau national bulgare de la fin du XIX^e siècle. Après près de cinq siècles de domination ottomane, la Bulgarie est libérée en 1878 à l'issue de la guerre russo-turque. La construction de la cathédrale débute peu après, en 1880, afin d'affirmer l'identité spirituelle et culturelle du jeune État bulgare.

Édifiée en grande partie grâce aux dons de la population et avec le soutien des autorités de l'époque, l'église symbolise la renaissance religieuse et nationale du pays. Son architecture d'inspiration néo-byzantine et ses coupes monumentales traduisent la volonté de renouer avec la tradition orthodoxe et de marquer durablement le paysage urbain de Varna. Elle demeure aujourd'hui un puissant symbole de foi et d'indépendance nationale.

Déjeuner dans un restaurant local en cours de visite.

Continuation des visites de la ville l'après-midi : rue piétonne, Jardin Maritime, etc.

Retour à l'hôtel et dîner.

Le soir, transfert vers le Festival and Congress Center Hall I pour l'ouverture officielle du Festival "VARNA SUMMER".

L'ouverture officielle du Festival de Varna s'annonce comme un événement musical d'exception, réunissant sur une même scène les plus grandes forces artistiques du pays et des solistes de renommée internationale.

L'Orchestre symphonique et le Chœur de l'Opéra d'État de Varna, accompagnés du Chœur mixte de la Radio nationale bulgare et du Chœur d'enfants « Dobri Hristov », uniront leurs talents sous la direction inspirée de Delyana Lazarova. Une distribution prestigieuse viendra sublimer la soirée : le violoniste Dmitry Sitkovetsky, le violoncelliste Andrei Ioniță et le pianiste Barry Douglas, trois artistes salués sur les plus grandes scènes internationales.

Le programme, à la fois puissant et symbolique, rend hommage à l'âme bulgare avec la célèbre rhapsodie « Vardar » de Pancho Vladigerov, véritable emblème musical national. Moment fort de la soirée, la création mondiale de la «Symphonie Requiem pour le temps le plus bulgare 1876» de Milko Kolarov, dédiée au 100^e anniversaire du festival, promet une page d'histoire musicale empreinte d'émotion et de mémoire. En point d'orgue, le majestueux Concerto triple de Beethoven viendra illuminer cette soirée inaugurale d'un éclat virtuose et festif.

Orchestre symphonique et chœur de l'Opéra d'État de Varna

Chœur mixte de la Radio nationale bulgare, Chœur d'enfants « Dobri Hristov » de Varna

Direction : Delyana Lazarova

Solistes :

Dmitry Sitkovetsky – violon

Andrei Ioniță – violoncelle

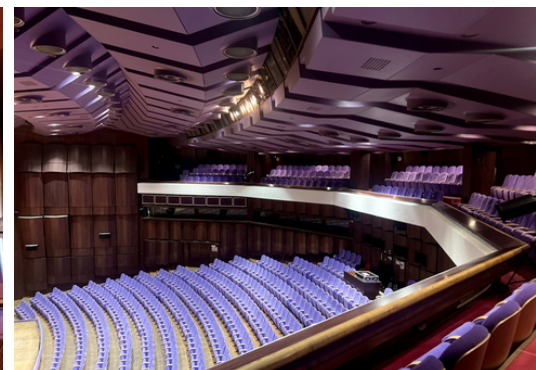
Barry Douglas – piano

Pancho Vladigerov – « Vardar », rhapsodie

Milko Kolarov – « Symphonie Requiem pour le temps le plus bulgare 1876 », dédiée au 100^e anniversaire du festival – création mondiale

Ludwig van Beethoven – Concerto triple pour violon, violoncelle et piano

Retour à l'hôtel et nuit.





DIMANCHE 28 JUIN

VARNA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin, **départ pour la côte rocheuse et le Cap Kaliakra, qui fait partie de la réserve naturelle de Kaliakra.** Il offre un magnifique panorama sur une importante partie du littoral du pays.

Long et étroit, ce cap s'avance de près de deux kilomètres dans la mer et s'élève à environ 70 mètres au-dessus des flots. Véritable rempart naturel, il brise la houle puissante portée par les vents du nord et offre, à son extrémité, un panorama remarquable sur une large portion du littoral.

Classé réserve naturelle, le site est également un haut lieu historique. Occupé dès l'Antiquité par les Thraces, puis fortifié par les Romains, les Byzantins et les Bulgares médiévaux, il conserve des vestiges de fortifications datant de l'Antiquité tardive jusqu'au XIV^e siècle. Sa position stratégique en fit un point convoité à travers les siècles.

Une célèbre légende raconte que quarante jeunes femmes bulgares, pour échapper à la capture lors de l'avancée ottomane, attachèrent leurs cheveux ensemble avant de se jeter du haut des falaises dans la mer. Ce récit, profondément ancré dans la tradition locale, contribue à la dimension tragique et héroïque du lieu.

Route vers Balchik, "la ville blanche", comme l'appellent les autochtones, étalée à flanc de collines.

Visite du jardin botanique de la Reine Marie de Roumanie où quelques 3000 plantes rares et exotiques y prospèrent, dont une rare collection de cactus : la seconde en Europe après celle du Jardin exotique de Monaco.

Déjeuner dans un restaurant local.

Retour à l'hôtel.

Conférence interactive de Patrick Dheur pendant +/- 1h30 sur le festival de Varna.

Dîner folklorique dans un restaurant local.

Retour à l'hôtel et nuit.

LUNDI 29 JUIN

VARNA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers la forêt des Sables d'Or, classée réserve naturelle.

Le parc naturel des Sables d'Or, qui couvre 13,2 km², est le plus petit des onze parcs naturels du pays. Il se situe à environ 17 kilomètres au nord-est de Varna, le long du littoral de la mer Noire, et entoure la station balnéaire portant le même nom. Le parc s'étend sur 9,2 kilomètres de longueur avec une largeur moyenne de 1,2 kilomètre. Son point culminant, Chiplak Té pé, atteint 269 mètres, tandis que l'altitude moyenne est d'environ 110 mètres.

L'idée de protéger cette zone remonte à 1915, mais ce n'est que le 3 février 1943 qu'une partie de la forêt domaniale « Hachuka » est officiellement classée parc national. L'objectif était de préserver les écosystèmes, la diversité végétale et animale ainsi que les paysages caractéristiques de la région.

Quelques années plus tard, un important complexe touristique se développe à proximité et adopte le nom de Sables d'Or. Aujourd'hui, le parc naturel reste une aire protégée intégrée au réseau écologique européen Natura 2000, garantissant la conservation des habitats naturels et des espèces sauvages.

Visite du monastère rupestre d'Aladja, situé dans un écrin de verdure.

Le monastère rupestre d'Aladja, le plus célèbre du littoral bulgare, a été occupé par des moines aux XIIIe-XIVe siècles. Étudié dès la fin du XIXe siècle par les frères Škorpil, il est classé antiquité nationale en 1927 et monument d'importance nationale depuis 1968.

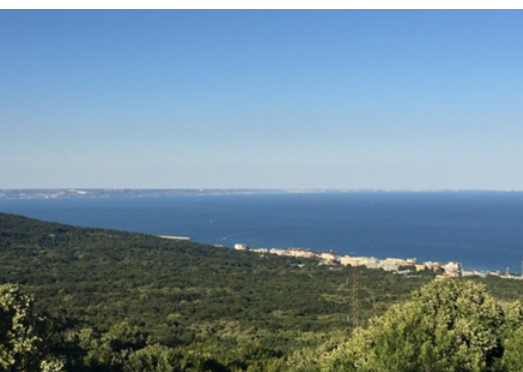
Creusé dans une falaise de 40 m, il comprend deux niveaux : le premier avec église, cellules, réfectoire et crypte, le second avec une chapelle. À l'ouest, les grottes des « Catacombes » témoignent d'une occupation paléochrétienne (Ve-VIe s.). Abandonné aux XVe-XVIe siècles, il porte aujourd'hui le nom « Aladja », signifiant « multicolore ».

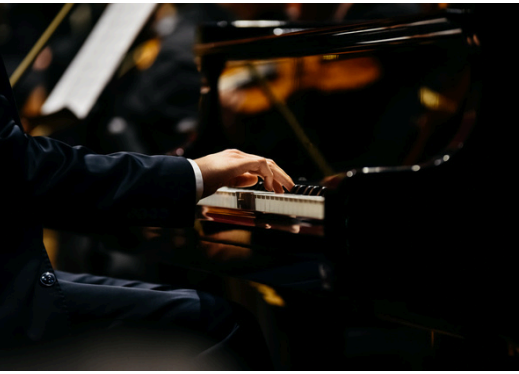
Situé dans la réserve naturelle des Sables d'Or, le monastère attire les visiteurs pour son patrimoine historique et son environnement préservé. Un musée des années 1970 présente son histoire et des expositions temporaires.

Ensuite, dégustation de produits locaux et déjeuner dans une villa située dans les hauteurs de Varna.

Retour à l'hôtel et temps libre pour profiter des infrastructures avant le concert du soir.

En soirée, transfert vers la salle de concert.





**Création mondiale – Concerto pour piano et orchestre à cordes, op. 47
Patrick Dheur – Festival international de Varna – Centenaire – 29 juin 2026**

À l'occasion du centenaire du Festival international de Varna, le pianiste et compositeur belge Patrick Dheur donnera la création mondiale de son nouveau Concerto pour piano et orchestre à cordes, op. 47, sous-titré « **Les mains réunies** », le 29 juin 2026 (durée : env. 22 minutes).

L'œuvre sera interprétée par l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie, avec Patrick Dheur au piano.

Ce concerto se distingue par une conception formelle à la fois originale et hautement symbolique :

- 1er mouvement** : main gauche seule et orchestre à cordes
- 2e mouvement** : main droite seule et orchestre à cordes
- 3e mouvement** : réunion des deux mains avec l'ensemble des cordes

L'inspiration de ce concerto naît d'une contrainte très concrète, volontairement imposée : dans les deux premiers mouvements, le pianiste ne peut utiliser qu'une seule main à la fois. Cette exigence physique – d'abord la main gauche seule, puis la main droite seule – contraint à explorer de nouvelles ressources sonores, un équilibre spécifique dans le dialogue avec l'orchestre, ainsi qu'un travail particulier du phrasé, avant que les deux mains ne se rejoignent enfin dans le mouvement final.

Chaque partie explore une facette distincte du jeu pianistique et de la relation musicale entre le soliste et l'orchestre : le poids, l'ancrage et la densité du côté de la main gauche ; la ligne, la lumière et la fragilité du côté de la main droite ; et enfin, dans le dernier mouvement, la reconstitution d'un discours unifié où les fonctions auparavant séparées se rejoignent.

L'œuvre porte également en filigrane une métaphore de nos divisions contemporaines : deux mains qui s'expriment d'abord séparément, avant de construire, avec l'orchestre, une voix commune – un chemin qui mène de la séparation à la fraternité, de la juxtaposition à la co-construction.

Avec cette création confiée à l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie, le Festival international de Varna célèbre son centenaire en conjuguant tradition orchestrale et ouverture à un langage musical contemporain, profondément humain et accessible

Chef d'orchestre : Jean Frédéric Molard

Soliste : Patrick Dheur – piano

Sous le patronage honoraire de S.E. M. Paul Lambert, ambassadeur de Belgique en Bulgarie

Dîner dans un restaurant local et nuit à l'hôtel.

MARDI 30 JUIN

VARNA ✈ VIENNE ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel et check out.

Départ vers les thermes romains de Varna, situés dans la plus ancienne partie de la ville.

Au détour des rues animées de Varna, surgissent d'impressionnants vestiges de briques ocre s'élevant vers le ciel : les thermes romains, l'un des plus vastes complexes balnéaires antiques d'Europe.

Construits à la fin du II^e siècle après J.-C., à l'époque où Varna portait le nom d'Odessos, ces thermes témoignent du raffinement et de la prospérité de la cité romaine. Avec leurs murs atteignant encore près de 20 mètres de hauteur, ils offrent un spectacle saisissant et une plongée immédiate dans la grandeur de l'Empire romain.

En parcourant le site, on imagine aisément le frigidarium aux eaux fraîches, le tepidarium tiède et le caldarium enveloppé de vapeur. Le génial système de chauffage par hypocauste, dissimulé sous les sols, rappelle l'ingéniosité technique des Romains.

Mais les thermes étaient bien plus qu'un lieu de bain : ils constituaient un véritable centre de vie sociale, où se mêlaient discussions politiques, échanges commerciaux et moments de détente. Une immersion dans le quotidien d'une grande cité portuaire antique, autrefois carrefour stratégique sur les routes de la mer Noire.

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, transfert vers l'aéroport de Varna pour le vol à destination de Bruxelles via Vienne avec les compagnies aériennes Austrian Airlines et Brussels Airlines.

Arrivée à Bruxelles en soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



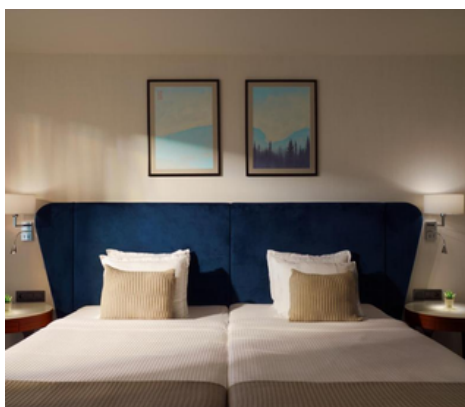
HEBERGEMENT

HÔTEL ASTOR GARDEN 5* (NORMES LOCALES)

NOMBRE DE NUITEES : 4

L'Astor Garden Hotel est un élégant établissement 5 étoiles situé dans la station balnéaire de Saints Constantine et Helena, à quelques minutes du centre de Varna, en bordure de la mer Noire. Niché dans un environnement verdoyant et paisible, il offre un cadre raffiné idéal pour conjuguer détente, confort et découverte culturelle.

L'hôtel bénéficie d'un accès direct à la plage et propose des installations haut de gamme, dont plusieurs espaces de restauration, des piscines intérieure et extérieure ainsi qu'un centre spa et bien-être moderne. Son atmosphère harmonieuse, entre mer et nature, en fait une adresse privilégiée pour profiter pleinement du littoral bulgare tout en restant à proximité des richesses historiques et culturelles de Varna.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade), vous devez être en possession de votre carte d'identité en cours de validité.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

Les places pour le festival sont très demandées - afin de garantir la disponibilité, il est important de s'inscrire dès que possible si le programme vous intéresse et certainement avant le 15 mai 2026 (ceci vous permettra également de bénéficier du prix presto).

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (vols internationaux et domestiques), des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 15/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.395 €
<input type="checkbox"/> A PARTIR DU 16/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.545€
<input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE :	395 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux au départ de Bruxelles (via Vienne) en classe économique avec les compagnies aériennes Austrian Airlines et Brussels Airlines
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
- L'hébergement et le petit déjeuner dans l'hôtel mentionné (ou similaire)
- Les transferts en véhicules climatisés
- La pension complète, hors boissons (restaurants locaux et hôtels)
- Les places des deux représentations en 1ère catégorie
- La conférence de Patrick Dheur*
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services d'un guide local francophone tout au long du séjour
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

* sous réserve d'impondérable ou d'un facteur indépendant de notre volonté

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 27/02/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

LES 100 ANS DU VARNA SUMMER FESTIVAL

LA LIBRE MUSIQUE - DU 26 AU 30 JUIN 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 15/05 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.395 €

A PARTIR DU 16/05 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.545 €

LE SUPPLEMENT SINGLE : 395 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

LES 100 ANS DU VARNA SUMMER FESTIVAL

LA LIBRE MUSIQUE - DU 26 AU 30 JUIN 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

ANNULATION (hors Covid)

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

ASSISTANCE PLUS (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE* (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **26 mai 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Varna - D.4029

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.